

La paix revenue

(page 3)

Justice et Charité

(page 4)

Congrès du Bois,  
du Meuble et du  
Commerce

(pages 4 et 5)

La Parade des Scabs

(page 7)



VOL. XXIX — No 32

Montréal, 22 août 1952

# Pourquoi ils combattent

## Bluff et propagande

Il n'est pas dans nos habitudes de revenir sur des grèves réglées et "Le Travail" ne tient pas du tout à faire durer, après entente, les ressentiments qui résultent presque toujours des conflits ouvriers.

Autre chose toutefois est de cultiver des rancunes et autre chose de tirer les leçons qui se dégagent d'une action syndicale aussi importante que la grève de chez Dupuis. Nous voudrions profiter de cette dernière pour faire ressortir le rôle que jouent, dans tous les différends syndicaux, deux facteurs inévitables: le bluff et la propagande.

\* \* \*

Philippe Girard a coutume, au début d'une grève, de prévenir les grévistes de tout ce qui va arriver. Il leur prédit l'injonction, l'intervention de la police et surtout les manoeuvres publicitaires dont l'employeur va se servir contre eux. "Ils vont raconter partout, annonce-t-il, qu'ils n'ont plus besoin de vous, ou bien qu'ils vont fermer leurs portes et déménager ailleurs, ou encore se déclarer en faillite. Ils disent toujours la même chose; tâchez de ne pas vous énerver avec ça: ça n'est jamais vrai."

Les grévistes de chez Dupuis étaient donc avertis. Et pourtant, quand la Maison s'est mise à prétendre qu'elle se passerait d'eux, grâce au robot-service, certains d'entre eux, ainsi qu'une large fraction du public, se sont laissés prendre au piège.

Dès ce moment, "Le Travail" dénonçait ce bluff, affirmait que le robot-service ne résoudre jamais tout le problème et ne réglerait pas la grève. Aujourd'hui, il devient évident que nous avions raison. On pouvait lire, il y a quelques jours, dans le journal "Le Canada": "La direction de la Maison a fait savoir hier qu'elle maintiendra le service individuel dans certains départements où l'expérience s'est avérée probante." C'est exactement ce que nous avions prévu.

\* \* \*

Conclusion: Il faut rester calme devant la propagande d'un employeur assiégé par la grève. Que la Vickers nous raconte demain qu'elle va fermer ses portes et laisser tout le monde en chômage pendant tout l'hiver, il suffira, pour nous rassurer, de nous rappeler que la circulation fluviale et la construction des navires connaît présentement, à travers le monde, un essor considérable.

LE TRAVAIL

## La grève des chantiers maritimes — Lauzon et Montréal — Injonctions

C'est maintenant chose faite. Trois chantiers maritimes (Vickers, Davie Shipbuilding et George T. Davie, de Lauzon) sont en grève. Près de 5,000 travailleurs protestent ainsi contre l'attitude injustifiable de leurs employeurs.

Après ceux de Lauzon, les travailleurs de la Vickers ont quitté les ateliers à Montréal mardi dernier. Au milieu d'un déploiement extraordinaire de policiers (à cheval, en voiture et à motocyclette) les ouvriers ont établi leur ligne de piquetage à l'extrémité de la rue Viau, face aux barrières des chantiers. La réaction de la compagnie ne s'est pas fait attendre et moins de 24 heures après le déclenchement de la grève, les employeurs, tant à Québec qu'à Montréal, ont fait pleuvoir sur la tête des grévistes (qui ne s'en portent pas plus mal) des procédures d'injonction.

A part ces procédures, rien n'a caractérisé ces trois grèves jusqu'ici, à l'exception d'un calme complet. Dès le premier jour du conflit, les ouvriers de la Vickers ont prié Gérard Pelletier, directeur du "Travail", d'expliquer au public, par l'entremise de la radio, les raisons de leur grève et les motifs qui les ont jetés dans la lutte. Les lecteurs du "Travail" trouveront ci-dessous le texte de cette causerie qui explique la situation des chantiers maritimes.

## UNE GREVE IMPORTANTE

Ce matin, à six heures, les quelque 2,000 employés de la Canadian Vickers ont quitté le travail d'un commun accord. La nouvelle vous est parvenue déjà par la radio et les journaux. On vous a appris que les vastes ateliers de ces chantiers maritimes montréalais, les plus importants de la province, sont complètement déserts. Contrairement aux rumeurs qu'on faisait circuler depuis quelques jours, aucun groupe de travailleurs n'a tenté de traverser les lignes de piquetage de l'Union nationale des Employés de la Vickers. Les employés de l'atelier des bouilloires, membres d'une union différente, ne sont pas entrés au travail. C'est donc dire que la grève est unanime. Il faut ajouter qu'elle est aussi calme et ordonnée, aucun incident ne s'étant produit.

Il s'agit toutefois d'une grève et d'une grève importante. Elle coïncide avec celle des 2,500 travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon qui avaient déjà quitté le travail voici quelques jours. Or, pour les profanes, une grève de

cette importance provoque toujours une certaine inquiétude et beaucoup de commentaires. Ceux qui ne sont pas familiers avec le syndicalisme n'arrivent pas toujours à comprendre pourquoi un groupe de travailleurs quitte ainsi le travail avec toutes les conséquences que cela comporte. C'est pourquoi les grévistes de la Vickers m'ont chargé ce soir de vous expliquer les motifs de leur grève et de vous raconter comment, après une année seulement d'existence, leur union, qui est affiliée à la Confédération canadienne des Travailleurs catholiques, s'est trouvée dans l'obligation de recourir à cette solution extrême.

gerez ensuite vous-même si cette grève est justifiée, vous déciderez pour votre propre compte si elle pouvait être évitée, si un autre moyen s'offrait encore aux travailleurs en cause.

### Les débuts

Cette histoire donc, remonte à l'an dernier. Après une campagne d'organisation au cours de laquelle une forte majorité des employés de la Vickers avaient signé leur carte de membres et payé leur cotisation comme la loi l'exige, l'Union nationale des Employés de la Vickers présentait à la Commission des Relations ouvrières une requête par laquelle elle demandait d'être certifiée, c'est-à-dire reconnue officiellement comme l'agent négociateur des ouvriers de la Vickers. Vous comprendrez qu'après plusieurs mois d'organisation, les travailleurs avaient hâte d'être reconnus et d'entamer les pourparlers avec la compagnie. Mais malgré que tout fut en règle, bien qu'il s'agisse d'une simple formalité, ils durent attendre depuis le début d'août jusqu'au 13 décembre avant d'être reconnus officiellement. Pendant ces trois mois, la compagnie n'avait pas cessé de multiplier les objections et les difficultés.

### Motifs invouables?

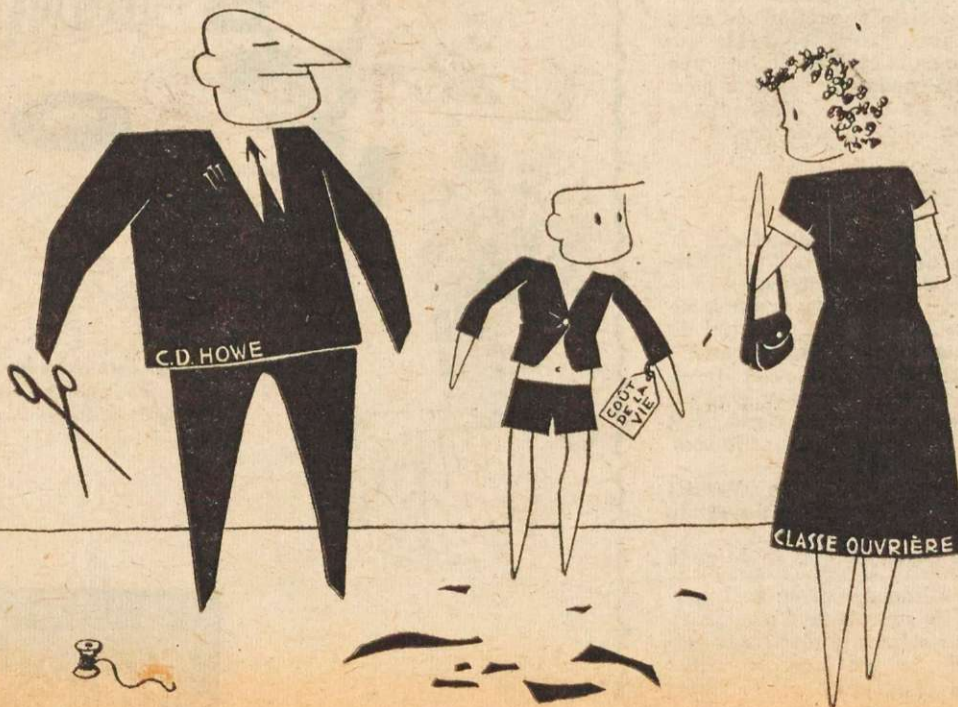
Peut-être vous a-t-on dit déjà, peut-être avez-vous lu ce matin même dans un journal de Montréal, que les grèves ont presque toujours à leur origine des raisons plus ou moins avouables. On vous raconte que les chefs ouvriers déclenchent de tel conflit dans le seul but d'augmenter leur prestige personnel et de se faire valoir auprès de leurs membres. On leur reproche de négliger les moyens pacifiques et de se lancer tête baissée dans un conflit alors que des pourparlers pourraient régler le problème. L'occasion se présente aujourd'hui de vérifier la vérité de ces accusations; je suis certain que vous voudrez en profiter. Je vous raconterai donc en toute objectivité l'histoire des pourparlers entre la Canadian Vickers et ses employés et vous ju-

### Quatre mois de négociations

Une fois l'union reconnue cependant, la loi obligeait l'employeur à négocier de bonne foi, à

(Suite à la page 6)

Ça recommence...



— C'est votre faute, madame. Si vous cessiez de le nourrir, il ne grandirait pas!

## Syndicalisme et coopération : IV

## Une piastre, c'est combien ?

Le pouvoir d'achat réel de l'ouvrier est l'objet, depuis quelques années surtout, d'innombrables discussions. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans une interprétation des statistiques officielles et officieuses sur les salaires et le coût de la vie car je ne crois pas que cela soit nécessaire pour les fins des présentes notes. Il m'est arrivé à plusieurs reprises de comparer les calculs de l'une ou l'autre des parties intéressées dans cette arithmétique mais j'avoue bien humblement n'avoir aucune inclination particulière pour ces savantes compilations. Par ailleurs, plusieurs années de contacts suivis avec la classe ouvrière m'ont appris à me méfier quelque peu des moyennes officielles. Dans une moyenne, il y a toujours deux pôles, deux extrêmes; ce sont parfois ces extrêmes qui présenteraient le plus grand intérêt.

## La concurrence

Jusqu'à preuve du contraire, je répéterai donc, après plusieurs chefs ouvriers, que l'augmentation du coût de la vie a fortement diminué, sinon annulé, dans bien des cas, l'amélioration du pouvoir d'achat qu'auraient pu représenter les augmentations de salaires obtenues par les syndicats ouvriers. Ceci, évidemment, n'infirme en rien la nécessité indiscutable du syndicalisme mais nous incite plutôt à croire que l'Etat n'a pas toujours réussi (!) à protéger les citoyens économiquement faibles. Notre économie devient de plus en plus monopolistique et permet aux entreprises capitalistes de rejeter sur le consommateur le poids des hausses de salaires. Une économie vraiment concurrentielle forcerait au contraire les détenteurs de parts et les grands financiers à partager plus équitablement le gâteau.

C'est ici que la coopération entre en ligne de compte. Entreprise de service et non de profit, la coopérative opère au prix coûtant et n'essaiera jamais de faire croire à ses sociétaires, par exemple, que cinquante dollars payés en augmentations de salaires doivent être facturés à cent dollars aux consommateurs. S'échelonnant sur toute la série des fonctions économiques, de la distribution au détail à la production ou au commerce international, les entreprises coopératives possédées par les consommateurs indiquent le juste prix des services et des produits et forcent leurs concurrents capitalistes à les suivre. Ainsi, on a vu les coopératives suédoises déclencher des baisses de prix de l'ordre de 59%, pour certaines catégories de marchandises. Les coopérateurs suédois peuvent se glorifier d'avoir brisé une dizaine de trusts ou de cartels.

Seule la coopération assure une concurrence véritable, les concurrents capitalistes ayant toujours tendance à se fusionner ou à se protéger mutuellement. L'action coopérative, par ailleurs, n'empêche pas les travailleurs de revendiquer sur le plan politique des mesures de probité économique tel que l'arbitrage des prix. Bien au contraire, les coopératives ont été dans tous les pays et seront toujours un appui très puissant pour le législateur lorsqu'il

édicte des lois qui assurent la protection des consommateurs.

## L'action coopérative

L'action coopérative suppose chez ses militants une rupture personnelle avec l'économie capitaliste car elle les amènera, non seulement à poser certaines conditions aux entreprises de profits mais éventuellement à les remplacer. On aurait tort de sous-estimer le caractère révolutionnaire de l'action coopérative. Pourtant, les coopérateurs ne violentent personne, ils ne font que travailler ensemble, pour leur commun avantage. Ajoutons qu'il n'est pas rare de rencontrer dans les coopératives des gérants qui avaient longtemps travaillé dans les entreprises capitalistes et qui sont très heureux d'exercer désormais leurs talents à l'avantage des consommateurs. Par ailleurs, les cas de marchands indépendants qui distribuent des ristournes ou accumulent des réserves collectives pour le compte de leurs clients est beaucoup plus rare! A chacun sa révolution!

Avant de tirer ma révérence pour jusqu'à la semaine prochaine, j'aimerais faire part, très brièvement, aux lecteurs, d'une expérience coopérative qui nous touche de près puisqu'elle concerne nos concitoyens de l'Ouest canadien. Cette expérience illustre bien, à mon point de vue, la stratégie de l'action coopérative. Les consommateurs de la province de Saskatchewan possèdent aujourd'hui une raffinerie considérable, fournie gracieusement par les compagnies pétrolières. Voici comment. En 1934, une quinzaine de coopératives de consommation vendaient des produits pétroliers, particulièrement de l'essence et bénéficiaient d'une marge de profit brut d'environ .07 le gallon. Les grandes compagnies possédaient ou contrôlaient la majeure partie des postes d'essence de la province. Pour s'assurer de n'être pas importunées, elles décidèrent donc de diminuer leur marge de profit comme producteurs, pensant écraser du coup leurs étranges petits concurrents. Mais ces bonnes gens ignoraient sans doute l'histoire de la coopération, qui peut mourir ou s'anémier lorsqu'elle n'est pas persécutée mais grandit invariablement quand on l'attaque. Les 15 coopératives organisèrent une petite raffinerie, avec un capital de \$32,000,000. Six mois plus tard, les trop-perçus nets d'opérations se chiffraient à \$28,205,70.

Dans la seule année 1935, près de 300 groupes locaux furent mis sur pied. Présentement les postes de distribution organisés sont au nombre de 220 dans la province. La Centrale des coopératives de consommation, qui possède la raffinerie, possède aussi ses propres puits d'huile. Au cours d'une période de six mois, soit du 1er janvier 1951 au 30 juin, la raffinerie des Saskatchewan Federated Cooperatives a distribué 17,000,000 de gallons de produits pétroliers et

## LA SEMAINE

## SOREL

## Quebec Iron

La grève de la Quebec Iron & Titanium de Sorel a pris fin pendant les vacances du journal. Même en retard, nous en reproduisons ici les gains.

Le Compagnie et les officiers de l'Union du Fer et du Titane, se sont rencontrés à Montréal, au bureau de M. Cyprien Miron, chef conciliateur de la province. M. Léo-Paul Turcotte, agent d'affaires du Conseil central de Sorel, dirigeait les négociations pour le Syndicat et M. F.X. Walling, gérant général de la Compagnie, les dirigeait pour la Quebec Iron & Titanium.

Les négociateurs se sont venus à une entente sur tous les points de la convention et sur les conditions de retour au travail. M. Léo-Paul Turcotte a alors annoncé qu'il convoquerait tous les membres du Syndicat pour leur demander s'ils acceptaient le résultat des négociations.

C'est avec satisfaction que les membres du Syndicat ont accepté à l'unanimité de retourner au travail et de ratifier l'entente intervenue entre les négociateurs.

Voici quelques avantages que procurent le nouveau contrat :

1. Augmentation générale de salaire de 0.15 l'heure;
2. Assurance-groupe sur les trois plans: hospitalisation, indemnité hebdomadaire et assurance-vie pour ceux qui le désirent;
3. Rétroactivité de six semaines;
4. Droit de regard à l'Union pour toute nouvelle classification et nouvel emploi aux fins de fixer les salaires et autres modalités;
5. Nouvelles règles des heures de travail pour les gens travaillant sur les quarts.

## SHAWINIGAN

## Secours

La collecte de vivres et d'argent annoncée dimanche dernier à la chronique et faite lundi et mardi au soir dernier dans tout le grand Shawinigan et quelques paroisses environnantes a remporté un vif succès. On évalue à quelque \$2,400, la valeur totale des vivres recueillis lors de cette collecte et remis aux grévistes de Louiseville dès lundi et mardi dernier, tandis que les souscriptions en argent de la part du public se sont élevées à \$1,700. Le Syndicat des Travailleurs en Produits chimiques de Shawinigan ayant souscrit de sa caisse un montant additionnel de \$500 et le Syndicat du C.I.L. la somme de \$256, la valeur totale de l'aide apportée par Shawinigan au cours de cette semaine s'élève à près de \$5,000.

Le comité chargé de préparer la célébration de la fête du travail a soumis au conseil d'administration du Conseil central le programme qu'il projette de réaliser. Ce programme comporte une messe spéciale le matin, des jeux et concours divers pour les enfants dans l'après-midi et une séance de vaudeville de choix pour la soirée. Le Conseil d'administration en a autorisé la réalisation.

## Northern Veneer de La Tuque

Le juge Alfred Gaudet, de la Cour de Magistrat des Trois-Rivières, présidera le tribunal d'arbitrage qui siègera dans la cause de la Northern Veneer & Plywood de La Tuque et de ses employés.

Le confrère Jean-Robert Ouellet agira comme arbitre syndical tandis que Me C.H. Goudreault remplira cette charge pour la compagnie.

Le confrère Maurice Vassart agira comme procureur du syndicat.

On se rappelle que le litige à s'est classé au deuxième rang parmi les 15 concurrents qui distribuent les mêmes produits aux fermiers de la province. Moralité: l'union fait la force.

Jean-Paul LEFEBVRE

La semaine prochaine: Action concertée.

## Contre-grève perlée et arrêt de travail à Roberval

Les ouvriers de l'industrie du bois de Gagnon et Frères de Roberval Ltée ne sont pas retournés au travail ce matin. Ils ont posé ce geste pour mettre fin à la contre-grève perlée qu'a commencée le patron, M. Ilas Gagnon, en congédiant trois membres des comités du syndicat, à trois jours d'intervalle, la semaine dernière.

Huit compétiteurs de cet employeur ont accepté à date, de signer à leurs ouvriers une convention collective de travail particulière à leur établissement, en conformité avec la sentence d'arbitrage unanime, signée le 10 juin 1952.

Seul l'employeur Ilas Gagnon refuse à ses ouvriers cette convention particulière. A remarquer qu'il ne refuse pas le salaire spécifié dans la sentence. Sa mauvaise foi porte sur le refus même de signer un contrat de travail avec le syndicat catholique que se sont constitués ses ouvriers.

Une assemblée spéciale a été tenue à 7 h. 45 a.m. ce matin, suivant l'arrêt collectif de travail.

Les ouvriers y ont décidé de ne retourner au travail, et ce à l'unanimité, que lorsque seront réembauchés les 3 membres de leur comité et que sera signée la convention collective particulière, leur assurant leur séniorité et une procédure pour régler leurs griefs.

régler par ce tribunal est le renouvellement du contrat de travail.

## Travailleurs de l'Automobile

Au cours de la semaine dernière, il y a eu deux séances de conciliation en présence de M. Léonce Cliche, conciliateur. Ces deux séances n'ont apporté aucun résultat appréciable. Une nouvelle rencontre doit avoir lieu incessamment.

Le Syndicat des Travailleurs de l'Automobile a demandé la composition d'un tribunal d'arbitrage. Jean-Robert Ouellet, agent d'affaires du Syndicat des Travailleurs en Produits chimiques a été suggéré comme arbitre syndical.

## Syndicat de l'hôpital

Les employés organisés de l'hôpital

Ste-Thérèse qui sont actuellement en négociation pour l'obtention d'une nouvelle convention de travail, ont décidé au cours d'une assemblée générale tenue la semaine dernière, de rejeter les dernières offres patronales.

Au cours de cette assemblée, il fut aussi décidé de demander l'intervention du service de conciliation et d'arbitrage dans ce différend.

Les employés demandent notamment une augmentation générale de \$2.50 par semaine, 3 semaines de vacances payées après 8 ans de service, 2 fêtes chômées payées de plus et d'autres avantages dans les conditions de travail.

La seule offre patronale est une augmentation de \$1.50 par semaine. Il y a cependant accord sur certaines clauses d'importance secondaire.

## AUTOUR DU FOYER

## JOLI MEUBLE

## POUR ENFANT

fabriqué avec une caisse à oranges. Sablez les côtés. Laissez la tablette du centre en place et ajoutez-en une autre, au-dessous, posée sur de minces planchettes. Enlevez la tablette du dessus et refixez-la avec des charnières. Vernissez, peignez ou émaillez.



## CACHE-POTS

en contre-plaqué. Assemblez les coins avec de petits clous à finir ou avec de fortes lanières.



"EXPORT"  
LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA



UNE SÉRIE DE CONSEILS PRATIQUES PRÉSENTÉS PAR

Molson's

COMME SERVICE AU P. 81

CHEZ DUPUIS

# La paix est revenue

Après avoir tenu ses lecteurs en haleine pendant plus de deux mois par des comptes rendus réguliers sur la grève désormais fameuse des employés de Dupuis Frères, "Le Travail" n'a pas encore fait écho à la victoire retentissante qui a marqué la fin de ce conflit. Tout d'abord, le journal se trouvait en vacances au moment du règlement; ensuite, le manque d'espace, dans notre livraison de la semaine dernière, ne nous permettait pas de signaler dignement une victoire aussi importante.

Malgré ce retard, nos lecteurs seront heureux de trouver ici cette semaine, des photos inédites ainsi qu'un résumé de l'entente intervenue entre le syndicat et la plus grande maison de commerce canadienne-française.

ON SE RETROUVE...



La nouvelle d'un règlement a déclenché un enthousiasme bien compréhensible qui s'exprime ici par une franche poignée de main échangée entre le président du Syndicat et le nouveau gérant en charge du personnel.

Le Syndicat national des Employés du Commerce de Montréal a signé une convention collective de travail qui sera l'objet d'une attention toute spéciale de la part des employés du commerce de Montréal et de toute la province.

L'effort fourni par les employés de Dupuis démontre que le syndicalisme a sa place dans le commerce comme dans les autres secteurs du travail. Ce règlement consolide les positions prises par toute la classe ouvrière de la Métropole et ouvre des perspectives nouvelles sur l'avenir syndical des "collets blancs" canadiens.

Le Syndicat tient à souligner l'heureuse intervention de Son Excellence Monseigneur Paul-Emile Léger pour la reprise des négociations et lui en témoigne sa profonde gratitude.

Des remerciements vont aussi à M. Gérard Filion, directeur du Devoir, qui a agi comme médiateur pendant les dernières négociations. Nos remerciements aussi à tous ceux qui, de près ou de loin, ont aidé à la cause des grévistes.

Les principaux avantages obtenus dans la convention sont les suivants :

1. Comme sécurité syndicale, la formule Rand et cela comme condition préalable à l'emploi pour les nouveaux employés et maintien de leur emploi pour les autres employés.
2. L'ancienneté protégée efficacement dans les mises à pied et réembauchages.
3. Les promotions, les transferts, les suspensions ou congédiements sont protégés par une formule de règlement des griefs avec sentence obligatoire s'il y a arbitrage.
4. Une rétroactivité de \$4 par semaine depuis le 5 mars 1951.
5. Une semaine de 40 heures d'ouvrage en 5 jours.
6. Une augmentation de salai-

choix d'un troisième arbitre qui sera appelé à présider le tribunal chargé d'étudier le différend relatif au renouvellement de la convention collective de travail. Ils se sont entendus sur le choix du juge Alfred Gaudet de la Cour du Magistrat de Trois-Rivières. Celui-ci ayant accepté le tribunal commencera ses travaux dès que le juge Gaudet aura reçu officiellement son mandat du ministre du Travail.

L'exécutif du Conseil central de Shawinigan réuni a décidé que, conformément à la coutume établie depuis deux ans, le Conseil central tiendrait sa prochaine réunion mensuelle à La Tuque. Tous les délégués au Conseil central sont donc priés de faire avec l'exécutif de leur syndicat respectif les arrangements nécessaires pour assister à cette importante assemblée qui aura lieu à l'École centrale de La Tuque, dimanche, le 24 août prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi.

JAMAIS TROP TARD

M. David Coupar Thompson, âgé de 91 ans, propriétaire d'un journal écossais qui, depuis 26 ans,

interdit à son personnel de faire partie d'une union, s'est finalement laissé fléchir après qu'un tribunal d'enquête nommé par le gouvernement lui eut conseillé, le mois dernier, de changer d'attitude.

Le ministre du Travail, sir Walter Monckton, a déclaré à la chambre des Communes que la Cie D. C. Thomson Printing and Publishing n'exigera plus, moyennant certaines garanties auxquelles les unions ont consenti, que ses employés promettent de ne pas devenir membres d'un syndicat.

M. Thomson avait récemment congédié un syndicaliste "clandestin". D'autres employés, secrètement membres de l'union, se mirent alors en grève et obtinrent l'appui des fournisseurs de la compagnie.

Nouveau président à Sorel

M. Jean-Paul Berthiaume a été élu président du Conseil central

re de \$4 par semaine pour ceux ayant moins de 5 années de service, une augmentation de \$5 par semaine pour ceux ayant moins de 10 années de service et une augmentation de \$6 par semaine pour ceux de plus de 10 années de service. L'augmentation compte de la date de la signature de la convention (28 juillet 1952) et est basée sur les salaires du 5 mars 1951.

7. Temps et demi pour le travail exécuté en dehors des heures et de la semaine régulière.

8. Les vacances sont calculées comme suit :

1 an de service : 1 semaine de vacances;

2 ans de service : 2 semaines de vacances;

ceux de plus de 5 ans de service, 1 journée additionnelle par 5 années de service jusqu'à concurrence de 1 semaine additionnelle. Ceux qui ont complété 25 années de service ont droit à 4 semaines de vacances pour l'année de leur vingt-cinquième anniversaire.

9. Absences payées à l'occasion de décès, naissances et mariages et d'activités syndicales.

10. Procédure pour le règlement des griefs qui prévoit la formation d'un comité de griefs choisi parmi les employés et d'un comité de relations industrielles

formé de trois représentants de l'employeur. Recours à l'arbitrage avec sentence obligatoire pour les parties.

Nous profitons de l'occasion pour souligner le travail efficace et gigantesque que notre président général, M. Gérard Picard, s'est imposé depuis près de deux ans pour faire arriver à bon port le Syndicat national des Employés du Commerce de Montréal. L'effort donné, surtout dans les derniers jours, a contribué à terminer d'une manière heureuse pour les deux parties le conflit qui durait depuis trois mois. Au soir de la signature, les syndiqués ont reçu avec joie et par des manifestations enthousiastes la nouvelle que la Maison Dupuis avait consenti à signer une convention collective juste et équitable avec le Syndicat.

En plus de M. Picard, qui adresse la parole aux employés pour leur rappeler les gains obtenus dans les derniers jours de négociations, MM. Raymond Dupuis, président, et Emile Boucher, vice-président exécutif en charge du personnel, ont demandé aux grévistes d'unir tous leurs efforts pour que la Maison Dupuis revienne aux jours meilleurs qu'elle a connus dans le passé et que tous ensemble ils collaborent à la prospérité de l'entreprise, pour le bien de tous.

A LEUR TOUR

Les employés de Dupuis Frères, qui ont reçu de leurs confrères syndiqués des secours substantiels au cours de leur grève, se cotisent maintenant à leur tour pour venir en aide aux grévistes de Louiseville. Malgré les "trous" que ces deux mois ont creusés dans leur budget, ils trouvent le moyen de souscrire \$1 par semaine. Bravo.

... POUR SIGNER UNE ENTENTE



La signature du contrat, en présence des représentants de tous les intéressés. C'est à cela que rêvaient tous les soirs les grévistes après une dure journée de piquetage. On en connaît qui garderont cette photo... comme celle de leur première communion!

A la Canadian Converters

A la Canadian Converters, M. Cholette, du Service de conciliation de Québec, s'est rendu à Shawinigan pour rencontrer les représentants de la compagnie et du syndicat au sujet de deux griefs que le syndicat avait référés au Service de conciliation et d'arbitrage. Aucun accord n'est encore survenu, mais on annonce une nouvelle rencontre des parties prochainement.

Par ailleurs, le tribunal d'arbitrage chargé d'étudier le différend survenu à la suite de l'échec des négociations directes dans cette usine doit reprendre ses travaux le 26 août prochain à Montréal.

Dans l'affaire de Northern Veneer de La Tuque, Me C.-H. Boudreau, de La Tuque, à titre d'arbitre, devant représenter la partie patronale, et M. J.-R. Ouellet, arbitre syndical, se sont réunis à La Tuque en présence de M. Gaétan Charbonneau du Service de conciliation, pour discuter du

des Syndicats nationaux de Sorel, lors des élections annuelles tenues le 4 août.

Voici la liste des autres officiers élus : M. Lucien Pelletier, vice-président; M. Gérard Paul, secrétaire; M. Clodomir Champagne, trésorier; M. P.-E. Potvin, sergent d'armes; Mlle J. Desrochers et M. Roland Salvail, directeurs.

Le Conseil central des Syndicats nationaux de Sorel groupe actuellement huit syndicats affiliés à la C.T.C.C. et compte un peu plus de 5,000 membres.

Voici la liste des Syndicats du Conseil central :

1. Le Syndicat national des Chantiers maritimes;
2. Le Syndicat national de l'Industrie métallurgique;
3. Le Syndicat national des Fonderies de Sorel;
4. Le Syndicat national des Débardeurs;
5. Le Syndicat national des Employés de Richelieu Knitting;
6. Le Syndicat national du Vêtement de Sorel;
7. Le Syndicat national des Métiers de la Construction;
8. L'Union des Ouvriers du Fer et du Titaneum.

Nous vendons aux PLUS BAS PRIX

Livraison dans toute la ville

Tél. : DO. 5468

GERARD L'ECUYER

PHARMACIEN-CHIMISTE Spécialiste en Prescriptions

Un escompte spécial est accordé aux membres de la C.T.C.C.

1320 BEAUBIEN EST (près De Lanaudière) MONTREAL

# JUSTICE ET CHARITE

La lettre du Pape au président des Semaines sociales de France constitue une explication magistrale de la devise de la C.T.C.C. Qu'on en juge par le passage suivant :

Comment donc, dans le monde contemporain, inscrire cette charité effective et efficace dans l'ordre économique et social, comment l'inscrire d'abord en termes de justice, car, pour être authentiquement vraie, la charité doit toujours tenir compte de la justice à instaurer et ne pas se contenter de pallier les désordres et les insuffisances d'une injuste condition ?

La fin de l'organisme économique et social, à laquelle il faut ici se référer, est de procurer à ses membres et à leurs familles tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi qu'une organisation sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer.

Et, précise l'Encyclique Quadragesimo anno, "ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance, qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas d'obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire grandement l'exercice". (A.A.S., XXIII, 1931, p. 202.) Or, s'il est vrai que, pour satisfaire à cette obligation, le moyen le plus sûr et le plus naturel est d'accroître les biens disponibles par un sain développement de la production, encore faut-il, dans la poursuite de cet effort, garder le souci de répartir justement les fruits du labeur de tous. "Si une telle juste distribution des biens n'était pas réalisée ou n'était qu'imparfaitement assurée, le vrai but de l'économie nationale ne serait pas atteint; étant donné que, quelle que fût l'opulente abondance des biens disponibles, le peuple, n'étant pas appelé à y participer, ne serait pas riche, mais pauvre." (Radio-message du 1er juin 1941.)

Voici la seconde partie de la lettre que le Souverain Pontife a envoyée à M. Charles Flory, président des Semaines sociales de France, à l'occasion de la récente Semaine sociale de Dijon :



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur :  
GERARD PELLETIER  
Administrateur :  
MARCEL ETHIER  
Rédacteur en chef :  
ANDRÉ ROY  
Publiste  
ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny,  
Montréal. — FA. 3694  
Abonnement : Un an, \$1,50;  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministre des Postes, Ottawa.

Les parts des chefs d'entreprise et des ouvriers

Cette distribution de base se réalise originairement et normalement en vertu du dynamisme continu du processus économique et social que nous venons d'évoquer; et c'est, pour un grand nombre d'hommes, l'origine du salaire comme rétribution de leur travail. Mais il ne faut pas perdre de vue que, sous l'angle de l'économie nationale, ce salaire correspond au revenu du travailleur. Chefs d'entreprises et ouvriers sont ici coopérateurs dans une oeuvre commune, appelés à vivre ensemble du bénéfice net et global de l'économie, et, sous ce rapport, leurs relations mutuelles ne mettent aucunement les uns au service des autres. "Toucher son revenu, disions-Nous, est un apajage de la dignité personnelle de quiconque, sous une forme ou sous une autre... prête son concours productif au rendement de l'économie nationale." (Allocution du 7 mai 1949 aux membres de l'U.N.I.A.P.A.C.)

Mais dès lors tous "mangent à la même table pour ainsi dire, il apparaît équitable, tout en respectant la diversité des fonctions et des responsabilités, que les parts de chacun soient conformes à la commune dignité d'homme, qu'elles permettent en particulier à un plus grand nombre d'accéder à l'indépendance et à la sécurité et de participer, avec leurs familles aux biens de l'esprit et de la culture auxquels sont ordonnés les biens de la terre.

En outre, si patrons et ouvriers ont un intérêt commun à la saine prospérité de l'économie nationale, pourquoi ne serait-il pas légitime d'attribuer aux ouvriers une juste part de responsabilité dans la constitution et le développement de cette économie? Cette remarque que nous faisons naguère (cf allocution du 7 mai 1949 aux membres de l'U.N.I.A.P.A.C.) n'est-elle pas d'autant plus opportune que, dans les difficultés, les insécurités et les solidarités de l'heure présente, des décisions d'ordre économique s'imposent parfois au pays, qui engagent l'avenir de la communauté nationale et souvent même aussi l'avenir de la communauté des peuples.



FA. 3633\*

Vendeur autorisé  
CHEVROLET et OLDSMOBILE  
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange  
GENERAL MOTORS

Autos usagées  
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,  
MONTREAL

# DANS LE M

Congrès du commerce

## LA MOYENNE DES SALAIRES RESTE TROP BASSE

Samedi, dimanche et lundi, 9, 10 et 11 août, se tenait à Chicoutimi le congrès annuel de la Fédération Nationale Catholique des Employés du Commerce, organisme affilié à la C.T.C.C.

Le président de la Fédération, M. Lucien Dorion, dans son rapport sur les activités de l'année, a souligné que les employeurs songent déjà en certains endroits à allonger les heures d'ouverture et à comprimer les dépenses, c'est-à-dire les salaires. Mais la moyenne des salaires payés dans le commerce est trop souvent encore inférieure aux salaires payés dans l'industrie. Notre fédération peut donc prévoir des améliorations pour ses membres aussi longtemps que cette moyenne n'aura pas été atteinte.

M. Gérard Picard

La grève de Dupuis Frères, de Montréal, reste le point saillant dans le secteur du commerce, cette année. Le président de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, au cours du banquet auquel prirent part une centaine de délégués officiels et fraternels, tant féminins que masculins, a fait ressortir que le règlement honorable de la grève démontrait aux employés qu'ils ne devaient pas abandonner une cause juste. (En effet, tous les grévistes ont repris leurs postes dans des conditions qui assurent à la fois de meilleurs salaires, une sécurité d'emploi en même temps qu'une sécurité syndicale par l'application de la formule "Rand", selon laquelle tout employé est obligé de payer au syndicat un montant équivalent à la cotisation syndicale.)

Le mouvement syndical lui-même, en se développant, conclut M. Picard, va fournir les hommes qu'il lui faut à tous les paliers et dans toutes les sphères. Il ne nous vient pas à l'idée de constituer une lutte de classes. Cette lutte est venue parce que les autres classes ont ignoré les salariés. Il ne s'agit pas de tolérer les syndicats, mais d'en accepter le fait, de coopérer avec eux et de comprendre que leur existence est nécessaire. L'expérience de Dupuis Frères démontre que notre génération doit faire face aux problèmes de l'heure avec cette décision de les régler.

A l'unanimité, les délégués ont adopté une résolution de remerciements à l'endroit de M. Gérard Picard, pour l'aide soutenue qu'il a apporté dans les négociations et le règlement de la grève des employés de Dupuis Frères. Des remerciements ont aussi été votés à la C.T.C.C., à la Fédération du commerce et à toutes les autres fédérations et à tous les conseils centraux, de même qu'aux syndicats affiliés qui ont contribué généreusement de leurs deniers pour soutenir les grévistes.

Nouvelle affiliation

La Fédération du commerce s'est affilié deux nouveaux syndicats, à savoir: le Syndicat des employés des établissements commerciaux d'Asbestos et le Syndicat des employés de commerce de Dolbeau et Mistassini. Ces deux affiliations portent à 18 le nombre de syndicats membres de la Fédération.

Résolutions

Le congrès a adopté plusieurs résolutions qui seront soumises au grand congrès de la C.T.C.C. en septembre prochain. On demande entre autres que les présidents des tribunaux d'arbitrage de la Commission d'assurance-chômage ne soient pas de simples nominations politiques, mais que leurs nominations soient faites après consultation des organisations patronales et ouvrières. On demande également que les jour d'attente soient diminués à 3 jours au lieu de 5 jours, avant de retirer des prestations.

Touchant la loi des relations ouvrières, on demande que l'employé congédié pour activité syndicale soit obligatoirement repris à son ancien emploi avec pleine compensation et que la Commission des relations ouvrières entreprenne elle-même toutes les procédures nécessaires à cette fin; en outre, que les amendes prévues, en cas d'infractions à la loi, se répètent pour chaque jour que dureront les infractions; enfin que la négociation d'une convention collective générale, préliminaire à un décret, ne soit pas un obstacle à la négociation de conventions particulières dans les établissements où le syndicat est certifié.

Formation des chefs

Dans ses judicieuses remarques, M. l'abbé Philippe Bergeron, aumônier diocésain des syndicats catholiques de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, a fait ressortir l'importance d'avoir des chefs de plus en plus compétents et dévoués parce que le syndicalisme aura à rencontrer de fortes oppositions. La place que veulent prendre les ouvriers dans la société dérange les autres classes. La classe ouvrière n'est pas une classe inférieure. Elle a droit, comme la classe des professionnels, de se former une élite qui aura sa place dans la direction de la société. "Soyez des chefs compétents, a poursuivi l'abbé Bergeron. Un chef qui est satisfait du bagage de connaissances qu'il possède ne mérite plus d'être à la tête. Il n'est plus à la page. Il importe donc de promouvoir les cercles d'études pour les chefs syndicaux. Le syndicalisme est une des plus belles formules de charité chrétienne. La formule la plus adaptée aux temps modernes, c'est le syndicalisme, parce qu'elle guérit le mal dans sa racine. Enfin, le chef doit être désintéressé et non pas chercher un intérêt pécuniaire dans le syndicalisme. Il ne doit pas non plus y rechercher la popularité. Il faut qu'il sache se retirer et céder sa place si un autre le dépasse et peut rendre plus de services.

Elections

A l'issue du congrès eurent lieu les élections sous la présidence de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C.

Tous les officiers ont été réélus par acclamation. M. Lucien Dorion, de Québec, président; Mlle Jeanne Desbiens, de Chicoutimi, 1ère vice-présidente; M. René Ouellet, de Montréal, 2e vice-président; M. Maurice Dussault, de Québec, secrétaire; M. Ernest Vidal, de Québec, trésorier.

Les directeurs sont les suivants: MM. Marcel Lanouette, Montréal; L.-P. Filion, Joseph Spénard, René Breton et Léandre Tremblay, Québec; René Fortin, Chicoutimi; Mlle Annette Harvey, Chicoutimi; MM. Rodrigue Plamondon, Jonquières; Léonard Gagnon, Kénogami; Roch Tremblay, St-Joseph d'Alma; Lucien Therrien, Thetford-Mines.

Les syndicats de Roberval, Dolbeau-Mistassini, Rimouski, Granby, Asbestos, Amos et Chicoutimi (commerce de gros) désigneront également un directeur.

Au cours du congrès, les délégués ont pris part à une excursion sur le Saguenay et visité les villes d'Arvida, de Shipshaw et Châteà-Caron.

Le Comité des Remerciements a souligné le travail énorme de la vice-présidente de la Fédération, Mlle Jeanne Desbiens, qui a donné son temps et son dévouement pour la préparation du congrès.

## LA NECESSITE POLITIQUE

A venir jusqu'à ces dernières années, les politiciens, en règle générale, avaient accordé une attention plutôt secondaire aux problèmes ouvriers et syndicaux, se contentant, au gré des circonstances, d'accorder de temps à autre aux travailleurs quelques réformes sociales et quelques mesures législatives. De leur côté, les syndicats et leurs militants, aux prises avec les problèmes difficiles de l'établissement des structures syndicales, avaient adopté l'attitude de présenter leurs revendications avec obstination. A force de revenir à la charge, les travailleurs ont peu à peu acquis les pièces maîtresses du droit d'association et du droit de négociation collective, même si, dans la pratique, cette législation laissait à désirer et comprenait nombre de restrictions et de pièges.

Avec la transformation économique que la guerre a provoquée au pays et dans la province de Québec en particulier, le mouvement syndical a progressé rapidement et a acquis une puissance nouvelle.

Ce progrès et cette puissance ont alerté beaucoup d'employeurs et tous les profiteurs du régime capitaliste. Forts de leur prestige, de leur influence et de leur argent, ceux-ci ont demandé aux gouvernants la protection de leurs privilèges de même que la mise au pas des syndicats ouvriers. Et c'est alors que l'on a vu se dessiner toute une campagne plus ou moins camouflée de réaction antisyndicale qui a pris une proportion grandissante et dont les gouvernants ont épousé la cause avec une grande docilité et parfois avec un empressement difficilement explicable.

C'est l'hostilité  
gouvernement

# MOUVEMENT

## Meuble et Bois ouvré

### LA FUSION DE CES DEUX FEDERATIONS RESTE A L'ETUDE

Les fédérations du Bois ouvré et du Meuble ont tenu conjointement leurs congrès annuels à Québec les 1er, 2 et 3 août dernier. Au delà de cinquante délégués des deux groupes ont participé à ces délibérations dont les diverses séances furent tour à tour présidées par les confrères G.-E. Gagné, président de la Fédération du Meuble; Emilio Duchesne, président de la Fédération du Bois ouvré, et F.-X. Légaré, président du comité provisoire formé à l'issue des congrès de 1951 en vue de préparer la fusion de ces deux organismes.

En effet, la tenue de congrès conjoints pour les deux fédérations avait pour but leur fusion afin d'en faire une organisation plus forte et plus puissante. Au cours des délibérations, les délégués ont consacré trois séances à l'étude d'un projet de constitution et de règlements qui fut adopté à l'unanimité. Ils n'ont pas jugé à propos, toutefois, de ratifier immédiatement la fusion des deux fédérations, et le vote pris sur la question, même s'il était favorable à la fusion, n'a pas été décisif.

Cependant, les délégués ont exprimé le voeu que le travail d'unification se poursuive au cours des prochains mois afin de réaliser la fusion suggérée par le comité des juridictions de la C.T.C.C. et qui semble en principe correspondre au désir de la très grande majorité des deux fédérations.

#### Rapport des activités

A l'ouverture du congrès, les présidents de la Fédération du Bois ouvré et du Meuble ont présenté un rapport détaillé au sein de leur organisation au cours de l'année.

Dans son exposé, le confrère Emilio Duchesne, après avoir signalé rapidement les difficultés que traverse présentement le mouvement ouvrier, a rappelé les arbitrages de Luceville et de St-Pacôme où, dans le premier cas, plutôt que de se conformer à la sentence, l'employeur avait décidé de discontinuer les opérations de son entreprise. Dans le domaine de l'organisation, le rapport du président de la Fédération du Bois ouvré note "qu'il ne s'est pas fait beaucoup de travail faute de temps et faute d'argent". Un syndicat nouveau fut fondé, cependant, par l'entremise du Conseil central de Québec à St-Basile dans le comté de Portneuf.

A Amos, en Abitibi, un syndicat a également été mis sur pied, mais la multiplication des congédiements a empêché la survivance.

De son côté, le confrère G.-E. Gagné a fait un résumé du travail qui s'est fait dans l'industrie du meuble. Le confrère Gagné a rappelé la fondation de la Fédération qui a pris naissance en 1937 et la mise en vigueur du décret de l'industrie du meuble qui remonte aussi loin que 1935, soit un an à peine après l'adoption de la Loi de la convention collective. A ce point de son exposé, le confrère Gagné a tracé un parallèle entre l'état des salaires dans cette industrie à cette époque et les taux de salaires présentement en vigueur.

Il signale ensuite les résultats des négociations collectives qui ont apporté encore cette année des avantages appréciables dans la plupart des centres de l'industrie du meuble. Il félicite les ouvriers de l'entreprise Vallières de Nicolet qui font la grève depuis près de 10 mois pour obtenir l'application d'une sentence arbitrale unanime. "Le courage de ces ouvriers, déclare le confrère Gagné, a été magnifique. Leurs épouses et tous les membres de leur famille ont également montré dans cette épreuve longue et dure une générosité admirable en tous points."

#### Projets d'avenir

Etudiant les possibilités d'organisation dans le bois ouvré et dans le meuble, les délégués ont mis au point, au cours de leurs délibérations, un programme d'organisation fort intéressant. Un relevé des possibilités d'organisation indique qu'il y aurait moyen, au cours de la prochaine année, d'accroître d'une quinzaine de cents membres les effectifs de ces deux fédérations. De nouvelles unités pourraient être fondées notamment à

Victoriaville, Montmagny, Waterloo, Trois-Pistoles, Ste-Croix de Lotbinière, Ste-Anne des Monts, Cowansville. A cette fin, les fédérations demandent l'aide de la C. T.C.C. et des conseils centraux concernés.

#### Les résolutions

Les délégués ont étudié une cinquantaine de résolutions venant des syndicats affiliés. Les principales portent sur les sujets suivants: réengagement des travailleurs congédiés pour activités syndicales, mise hors la loi des comités de boutique, raccourcissement des délais dans l'arbitrage, étude de la possibilité d'un décret dans l'industrie du bois, revision de la loi en matière de grèves, amendement de l'ordonnance du salaire minimum dans le but de permettre aux travailleurs en forêt d'avoir droit à des vacances, établissement de la journée de 9 heures dans l'industrie du bois ouvré, augmentation des taux de salaire édictés par la Loi du salaire minimum, publication d'un compte rendu officiel des débats de l'Assemblée législative, publication d'un communiqué par le comité d'orientation politique de la C.T.C.C. dans le but de renseigner les membres des syndicats, etc.

Au cours du congrès, les délégués ont reçu la visite du confrère Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., qui a porté la parole. M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier du conseil central de Québec, M. l'abbé Laurent Morin, aumônier de la Fédération du Bois ouvré, le confrère Joseph Parent, président du conseil central de Québec, le confrère Napoléon Nadeau, organisateur de la C.T.C.C., et le confrère André Roy, du secrétariat de la C.T.C.C., ont également porté la parole.

#### Les élections

Les élections, tant à la Fédération du Bois ouvré qu'à la Fédération du Meuble, ont été présidées par le confrère André Roy.

A la Fédération du Bois ouvré, le confrère Emilio Duchesne a été réélu président; le confrère Georges-Aurèle Pelletier, 1er vice-président; le confrère Normand Dubé, 2e vice-président; le confrère Bertrand Lepage, 3e vice-président, et le confrère F.-X. Légaré, secrétaire-trésorier.

A la Fédération du Meuble, le confrère Georges-Etienne Gagné a été élu président; le confrère Delveni Leboeuf, 1er vice-président; le confrère Wellie Piché, 2e vice-président; le confrère Ovide Fauteux, secrétaire, et le confrère G.-E. Patry, trésorier. C'est le confrère G.-E. Gagné qui représentera la Fédération au Bureau confédéral et au congrès de la C.T.C.C. Les représentants de la Fédération au comité paritaire de l'industrie du meuble sont les confrères G.-E. Gagné, Wilbrod Lessard, Arthur Prince et Ovide Fauteux.

**Vous vous proposez de déménager ? Dites-le nous avant de partir...**

## Le problème ouvrier

### Mgr Léger et la tâche du patron

Pour donner une idée de la complexité de la tâche que doit se fixer celui qui mène une entreprise, voici les points que tous les chefs d'entreprise devraient avoir devant les yeux:

1. L'ouvrier doit avoir l'aide suffisante pour donner le résultat attendu de la direction.
2. L'ouvrier doit être encouragé à présenter des suggestions et à indiquer des méthodes pour pouvoir améliorer le travail.
3. L'ouvrier doit être appelé à dire lui-même quel travail doit être préconisé utilement et lequel ne doit pas l'être.
4. Chaque fois que l'ouvrier a quelque motif fondé de se plaindre, il doit être certain qu'il sera écouté.
5. L'ouvrier doit être certain que quiconque fait preuve de meilleures aptitudes et meilleure capacité, obtient une promotion adéquate.
6. L'ouvrier doit être certain qu'il es appelé à donner son avis lorsque surgissent des problèmes qui intéressent toute la masse ouvrière.
7. L'ouvrier doit être certain que, lorsque intervient un changement de travail, il y a un motif raisonnable pour lequel ce changement a été fait.
8. L'ouvrier doit avoir un motif fondé de faire confiance à l'activité de ceux qui sont ses supérieurs.
9. Il faut éliminer les causes de conflits ou de contradiction entre la direction et la masse ouvrière, ou encore entre les ouvriers et leur chef d'équipe; ou encore entre les ouvriers eux-mêmes.
10. Il faut donner à l'ouvrier l'assurance que la direction se rend compte qu'il fait tout son possible, en ce qui le concerne, pour donner un bon rendement dans le travail.
11. L'ouvrier doit être certain de recevoir un salaire, non seulement en fonction de son rendement, mais encore en fonction de ses besoins familiaux et personnels.

12. L'ouvrier doit être certain que les supérieurs se rendent compte des difficultés réelles qu'il faut vaincre dans l'exécution d'un travail.

13. Il faut faire en sorte que l'ouvrier se rende compte des efforts que la direction se propose et des fins qu'elle poursuit — et les comprenne et les apprécie — non seulement pour l'avantage des actionnaires, mais encore pour celui des ouvriers dans le cadre de l'économie générale d'un pays.

14. Les erreurs et les fautes de qui que ce soit, quelque poste qu'il occupe, doivent être appréciées avec égalité d'humeur et avec compréhension.

15. Il est nécessaire que l'ouvrier sache que, s'il est incapable d'apprendre un travail déterminé ou souffre d'une diminution qui l'empêche de l'exécuter, la direction de l'entreprise l'appliquera à quelques travaux pour lesquels il a des aptitudes ou possède la possibilité d'acquiescer la capacité de l'exécuter et, partant, de gagner de quoi vivre.

16. Il est nécessaire que la direction tienne compte de ce qui se passe dans les ateliers semblables ou concurrents, soit quant à l'organisation, soit quant aux salaires, en sorte qu'à une égalité de travail ou de rendement corresponde une égalité de salaire et de traitement.

17. Il faut qu'il y ait des associations qui donnent des faveurs aux ouvriers au moyen de leur participation mutuelle et grâce au concours de l'entreprise, et il faut que soit garantie la vie de ces associations avec des moyens suffisants.

18. Il faut que le service médical soit prompt, efficace, intelligent et coopère à supprimer les causes de mécontentement pour l'ouvrier.

19. Il faut enfin donner assistance à l'ouvrier en dehors de l'entreprise.

20. Il faut secourir efficacement les diminués, les vieux, les inhabiles.

## D'UNE ACTION PERMANENTE

Cette réaction s'est manifestée, pour la première fois, en janvier 1949, sur le plan législatif, avec la présentation du bill no 5, mieux connu sous le nom de Code du Travail. Ce projet de loi était destiné, tant dans son esprit que dans sa lettre, à battre en brèche le syndicalisme libre, à rendre difficile et aléatoire la permanence des syndicats dans la société, à bloquer, par un recul démoralisant, dans le domaine de la législation, toute oeuvre de saine restauration sociale.

La grève de l'amiante, qui suivit à brève intervalle, montra par des faits que gouvernants et capitalistes étaient ligüés, sinon pour abattre définitivement, du moins pour rendre impuissant le mouvement syndical. Reconnu en principe, le droit d'association exigeait une lutte de tous les instants.

L'état de trêve apparente plus que réelle qui dure depuis, l'attitude que prennent les gouvernants en face des conflits industriels prouvent sans détour que la réaction patronale-gouvernementale contre le syndicalisme n'était pas qu'une explosion temporaire de mauvaise humeur, mais une action concertée et préméditée. En fait, depuis, cette action n'a fait que s'intensifier, ce qu'indiquent bien les courbettes et les démonstrations de solidarité que se font les magnats de l'industrie et les hommes politiques. D'autre part, au cours des quatre dernières années, les syndicats n'ont fait que se heurter à une fin de non-recevoir dans toutes leurs revendications auprès des pouvoirs publics.

(suite à la page 6)

permanente des qui la justifie

**UNE POLICE POUR CHAQUE BESOIN**

- LIBERATION DE DETTES
- LIQUIDATION D'HYPOTHÈQUE
- RAJUSTEMENT DU REVENU
- ÉTUDES COMPLÉTÉES
- ENTRÉE EN AFFAIRES
- ASSOCIATION COMMERCIALE
- RETRAITE, ETC.

**ASSURANCE-VIE & RENTES VIAGÈRES**

**CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIE**

41 ouest, S.-Jacques, Montréal 1, HA. 3291

Lucien Ladouceur, gérant  
Division de Montréal  
39 est, rue Notre-Dame  
Montréal 1 — LA. 2380

# Pourquoi ils combattent

(suite de la page 1)

discuter les demandes du syndicat pour en arriver à un contrat de travail. La chose est assez simple; il ne s'agissait pas d'une nouveauté puisque chaque année, dans notre seule province, plus de 1.000 conventions collectives sont signées par autant d'employeurs. Et pourtant, dans le cas de la Vickers, ces négociations, d'abord directes, ensuite présidées par un conciliateur du gouvernement, devaient durer quatre mois entiers. Pour en arriver à un résultat? Même pas. Au début de juin, après avoir continuellement refusé toutes les clauses demandées par le syndicat, la compagnie forçait l'union à réclamer l'arbitrage. Remarquez que dix mois s'étaient déjà écoulés sans le moindre résultat pratique. Notez aussi que l'arbitrage représentait un autre délai d'au moins deux mois. Mais les travailleurs avaient résolu d'être patients, d'éviter la grève, et l'arbitrage légal fut institué. Le 31 juillet, la décision des arbitres était publiée. Décision décevante s'il en fut jamais, inacceptable pour les ouvriers, et dont nous parlerons plus loin.

## Une année entière

Un an s'était donc écoulé depuis la formation du syndicat. Peut-on demander raisonnablement plus de patience à des hommes qui discutent ainsi de leurs salaires et du bien-être de leur famille? Cette patience devait durer pourtant quinze jours encore, jusqu'à ce matin. Pendant ces deux semaines, les représentants ouvriers rencontrèrent plusieurs fois ceux de la compagnie. Jusqu'au dernier moment, ils espèrent voir l'employeur changer d'attitude, ils espèrent éviter la grève. Vendredi dernier, M. Cyprien Miron, directeur du Service de conciliation et d'arbitrage au ministère du Travail, tentait un dernier effort qui devait durer jusqu'à la nuit dernière. Il n'a ménagé aucun moyen de persuasion pour convaincre la compagnie de changer d'attitude. Il a obtenu des syndiqués des concessions importantes. Mais, après une dernière conversation téléphonique de deux heures avec M. René Labelle, président de la Vickers et de la Banque provinciale, il fallut se rendre compte que la compagnie ne changerait pas d'attitude.

Je vous le demande maintenant, peut-on accuser d'impatience ou de précipitation des gens qui ont patienté une année entière et discuté pendant près de sept mois? Je devine votre réponse.

## Objections

Mais je devine aussi l'objection qui vous vient à l'esprit. Vous me direz que tout cela est très beau et que les grévistes ont raison à condition toutefois que leurs demandes aient été raisonnables. Car vous comprendriez très bien, et moi aussi, que la compagnie se soit opposée tout ce temps si elle se trouvait en face de réclamations exagérées, capables de la mettre en faillite ou même seulement de compromettre ses finances. Était-ce le cas? C'est encore vous qui en jugerez.

## Nos demandes

Voici en effet les demandes formulées par l'union. Considérons d'abord la question des salaires, l'une des plus importantes dans la grève actuelle. Le salaire de base aux chantiers maritimes de la Vickers est de .88 cents pour le manoeuvre. Pour juger de ce qu'il représente, il suffit de savoir que le même manoeuvre gagne \$1.29 à l'Aluminum Company de Shawinigan et \$1.51 dans les mines d'amianté d'Asbestos. Est-il normal que l'industrie paye ainsi dans de petites villes 30 et 40% de plus qu'aux ouvriers de Montréal. Admettons qu'il s'agit d'industries différentes; les salaires de la Vickers sont-ils au moins comparables à ceux des autres chantiers maritimes du pays? Pas davantage. Aux chantiers de Midland, à ceux de Port-Arthur, deux entreprises beaucoup moins considéra-

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

**On reproche aux ouvriers de déclarer des grèves "irréfléchies".**  
Tel n'est certainement pas le cas des travailleurs de la Vickers qui ont "réfléchi" pendant une année entière avant de déclarer la leur, cependant que la compagnie multipliait toutes les obstructions possibles. La Vickers s'oppose systématiquement à toutes les demandes, tandis que le Syndicat au contraire offrait plusieurs compromis.

bles qu'à la Vickers, on paie le manoeuvre \$1.09 et \$1.14 au lieu de .88 cents. A Vancouver, on paye \$1.45 pour le même travail exactement et pour certains emplois qui sont rémunérés à la Vickers à raison de \$1.32, les mêmes ouvriers touchent, en Nouvelle-Ecosse, \$1.85. La Vickers est donc une compagnie qui paye de 25 à 50% de moins que ces concurrentes des autres provinces.

## Exagérées?

Voyons maintenant les demandes des syndiqués montréalais. Est-ce qu'ils réclament, comme il serait juste de le faire, le même salaire pour le même travail? Même pas. Considérant qu'il s'agissait d'un premier contrat, ils ne demandaient que .25 cents l'heure d'augmentation, ce qui les auraient laissés dans une position inférieure à celle de leurs confrères des autres provinces. Bien plus, ils ont même réduit à 15 cents leur demande, au cours des négociations, pour éviter la grève. Mais là encore, toutes leurs offres se sont heurtées à un refus catégorique de la compagnie qui, depuis le début, refusait toute augmentation et qui offre maintenant 7 cents.

## La Vickers peut payer

Soulignons encore que jamais la compagnie ne s'est prétendu incapable de payer. Elle aurait pu le faire devant le tribunal si tel avait été l'état de ses finances. Mais tout le monde sait que la Vickers est une compagnie riche; tout le monde sait qu'elle exécute pour le gouvernement fédéral des contrats qui lui sont payés sur la base du coût de production plus un profit garanti; tout le monde sait qu'elle réalise des bénéfices plus importants que l'immense majorité des autres chantiers maritimes. Est-ce à dire qu'elle les réalise à même les salaires de ses ouvriers? On pourrait le croire en lisant dans les journaux d'Halifax que les compagnies de cette ville demandent aux travailleurs d'accepter une réduction de salaires afin d'éviter que les contrats ne prennent tous le chemin de la province de Québec à cause des bas salaires qui règnent ici.

Vous pouvez répondre maintenant et conclure seuls. Les ouvriers avaient établi leurs réclamations à la suite de longues discussions avec tous les membres de l'union. Ils ont coupé ces réclamations de 40%. Qui exagère? Les syndiqués ou l'employeur? Qui appuieriez-vous? La Vickers, qui maintient au détriment de nos travailleurs des salaires insuffisants, ou bien les grévistes qui combattent pour obtenir les mêmes avantages que les ouvriers des provinces voisines?

## Autres demandes

Enfin, si nous considérons les autres demandes syndicales, nous constatons qu'elles sont des plus ordinaires et qu'il s'agit de principes d'avantages qu'on trouve dans presque tous les contrats de travail de la grande industrie.

On compte par exemple une moyenne de huit congés payés dans la grande entreprise au Canada. Les grévistes de la Vickers en demandent six mais la compagnie, après en avoir concédé quatre, a retiré au dernier moment cette concession même.

Les employés de la Vickers demandent le respect de l'ancienneté quand il s'agit de promotion ou de mise à pied. Le principe de l'ancienneté est reconnu dans 95% des contrats de travail. Or la Vickers refuse de le reconnaître sous prétexte que les dossiers ne sont pas en ordre et qu'il serait impossible de connaître exactement l'ancienneté de chacun. Est-il concevable pourtant qu'une compagnie de cette importance n'ait pas plus d'ordre dans sa paperasse? Et si cela est vrai, comment peut-elle maintenir son club quart de siècle qui décerne des bracelets-montres aux ouvriers qui atteignent 25 ans à son service?

Elle refuse encore d'inscrire au contrat les surprime qu'elle paie déjà pour le travail supplémentaire, quand ses ouvriers doivent travailler de nuit sur les bateaux à l'essai. Elle refuse aussi une surprime de 15 cents pour le travail à fond de cale, alors que cette surprime est de 72 cents à Vancouver. Elle refuse enfin de percevoir à la source les cotisations syndicales comme la chose se pratique dans des centaines et des centaines d'entreprises.

## Que conclure?

Voilà donc chers auditeurs la situation où se trouvaient les ouvriers de la Vickers quand ils ont quitté ce matin leur travail. Il n'était pas question du prestige des chefs ouvriers; il n'était pas question d'impatience ni de rancune. Il s'agissait tout simplement de savoir si, après avoir épuisé tous les moyens pacifiques, ils devaient se plier à l'injustice plutôt que de recourir au dernier moyen légal qui restait à leur disposition: la grève. Le syndicalisme ayant pour but d'établir la justice même au prix de sacrifices, ces travailleurs ont décidé de poursuivre leur lutte jusqu'au bout.

J'ai la conviction que chacun de vous aurait fait de même à leur place et que vous les approuvez.

## La nécessité de l'action politique

(suite de la page 5)

La conviction est acquise aujourd'hui de l'existence de cette collusion patronale-gouvernementale contre le mouvement syndical en général et la C.T.C.C. en particulier, sans doute parce qu'elle s'inspire de principes susceptibles d'amener dans un avenir plus ou moins rapproché une transformation profonde de notre régime social.

Devant une telle situation, il ne restait plus aux travailleurs qu'une voie à suivre: celle de l'action politique ou, plus exactement de l'action sur le plan politique, action à laquelle leurs camarades de bien d'autres pays d'industrialisation moins récente avaient dû également recourir.

Aussi, dès le congrès de 1949, tenu à Montréal, un comité d'"action civique" fut formé à la suite de discussions laborieuses. Aujourd'hui, devant l'évidence des faits, bien peu parmi les militants syndicaux et les syndicalistes convaincus nient la nécessité primordiale de l'action politique. Ils estiment, au contraire, que cette nouvelle forme d'activité s'impose pour assurer la survivance du mouvement syndical en face des puissances de réaction et pour obtenir des améliorations urgentes dans les domaines législatif et social.

**L'ABONNEMENT  
COLLECTIF  
à votre journal:**

**1 — Coûte moins cher (\$1.20 au lieu de \$1.50 par année)**

**2 — Assure à tous les membres l'avantage de recevoir le journal**

**3 — Procure au syndicat une liste de ses membres avec adresses exactes**

# VOTEZ

**une résolution à votre prochaine assemblée**

Ils sont  
de quatre  
espèces  
différentes...  
mais ce  
sont  
tous des  
"scabs"



— 1 —

Cette première photo nous montre un ancien officier du syndicat, l'ex-confrère Léopold Bernier, qui semble fort embarrassé de monter dans le taxi de la compagnie sous les yeux du photographe. L'autre personnage qui se cache sous son manteau n'a agi pas ainsi pour rien : il a une honte plus grande encore à cacher puisque, non content de trahir lui-même, il a entraîné dans sa démission un petit groupe de travailleurs.

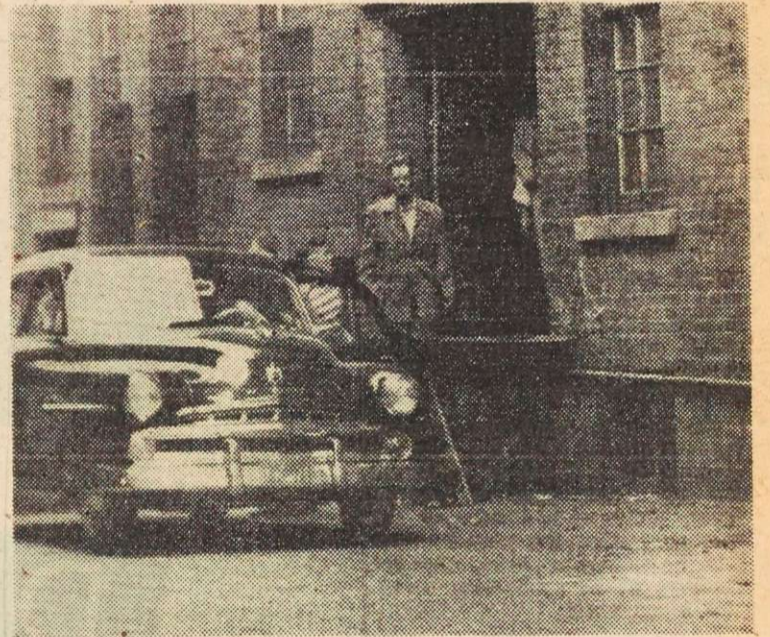
# PARADE DES "SCABS"

Le syndicat de la S. Rubin de Sherbrooke, en grève depuis plusieurs mois, nous fait tenir les quatre photos qu'on trouvera dans cette page et qui constituent un document unique sur un phénomène infiniment triste mais qui se reproduit presque infailliblement à chaque grève : la rentrée des "scabs" et leur sortie.



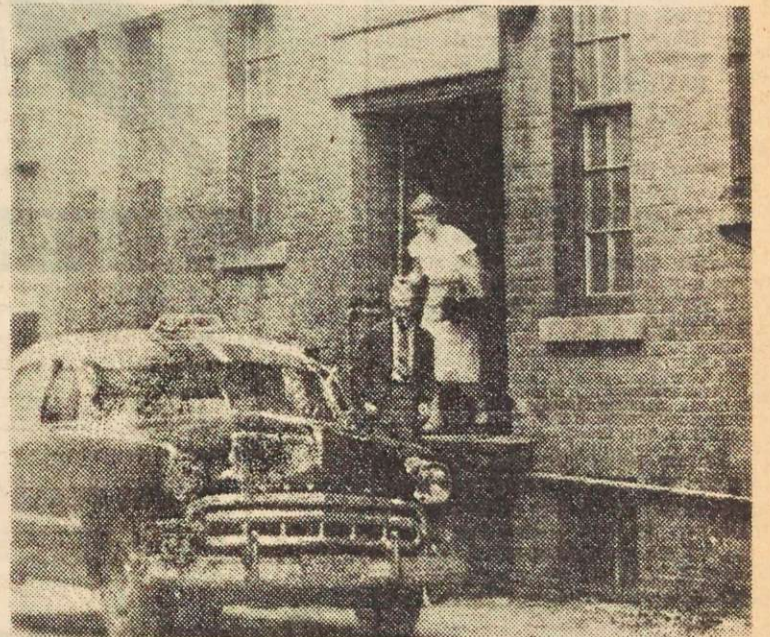
— 2 —

Ici, on se dépêche. On a beau "scaber", on est quand même mal à son aise quand il faut parader ainsi sous les regards des nombreux grévistes qui restent sur la ligne de piquetage.



— 3 —

Le "scab" isolé, celui qui est entré tout seul au travail, qui croit avoir raison tout seul, et qui lance un défi au courage des confrères qui tiennent jusqu'au bout malgré les privations et les sacrifices. Sans doute celui-là, s'il en est encore capable, comprendra-t-il un jour qu'on arrive à rien tout seul, même dans la voie de la trahison.



— 4 —

Enfin, Joseph Denoncourt, ancien président du syndicat, qui fume nerveusement sa cigarette et s'empresse de disparaître pour échapper aux huées des piqueteurs. Il est assez normal que les syndiqués le tiennent plus responsable que les autres étant donné qu'il n'a aucune excuse après avoir assumé dans son syndicat les plus hautes responsabilités et mérité déjà la confiance de ses camarades.

**Le CMP profite-t-il au travailleur ?  
OUI !**

### Un Comité mixte de production

- Augmente la stabilité de votre emploi en haussant le rendement et en abaissant le coût de la production.
- Ajoute à la sécurité et à l'agrément de votre lieu de travail.
- Transmet vos idées à la direction.
- Aide aux patrons et aux ouvriers à se mieux comprendre.

**Le CMP affaiblit-il la position du  
syndicat ouvrier ?  
NON !**

### Un Comité mixte de production

- Ne signifie pas "accélération" du travail.
- N'affaiblit pas votre syndicat.
- N'encourage pas le "syndicalisme d'entreprise"
- Ne porte pas atteinte aux modes établis de négociations collectives ou de règlement des griefs.

Les CMP ont l'appui de  
**La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada**

Y a-t-il un CMP là où vous travaillez ?

Pour plus amples renseignements sur l'organisation d'un CMP, veuillez vous adresser aux

Service de collaboration ouvrière-patronale  
Division des relations industrielles



**MINISTÈRE FEDERAL DU TRAVAIL**

Bureaux à: AMHERST, TROIS-RIVIERES, MONTREAL, TORONTO, HAMILTON,  
KITCHENER, WINDSOR, WINNIPEG, VANCOUVER.

# FIGHTING for EQUAL PAY

By S. T. Payne

Following the walk out of the 2500 shipyard workers in Lauzon, the 2000 employees of the Canadian Vickers in Montreal have declared a legal strike yesterday morning. This strike follows a period of negotiation, conciliation and arbitration which has lasted for more than six months.

The reasons for this strike are quite obvious. These people are fighting for pay equal with that of their fellow workers in the other province of Canada. Shipyard workers in Nova Scotia are getting 30% more and British Columbia workers 50% more than we do here, for exactly the same type of work.

### Rates

Here are the exact figures. The basic salary for the laborer at Canadian Vickers is 88 cents an hour. Let me insist on this figure: 88 cents, not a dollar and nine cents as you have read in the papers. These 88 cents are a very low rate. In Shawinigan Falls, for instance, the laborer is getting \$1.29 an hour; in the Asbestos fields, he gets \$1.51. It might be argued that asbestos mines and the paper or aluminum industry are not to be compared with shipyards, so let us see what the wages are in the shipyards of other provinces.

### In Ontario

In Ontario, the shipyards of Midland and Port Arthur which are much smaller than those of Canadian Vickers, are paying the laborer \$1.09 and \$1.14 instead of 88 cents. In Vancouver, the same man is getting \$1.45 instead of 88 cents.

### Our demands

Moreover, the strikers are not even asking for a full compensation of these important differentials. Their original demand was for 25 cents an hour, an increase that would have left them still behind their fellow workers of other provinces. And even this demand was reduced in the course of negotiation.

On the other hand, the company has maintained from the very beginning an attitude of contempt for the Union and its leaders. First, Vickers was refusing the very suggestion of a wage increase and the only offer made, after the findings of an arbitration board, was seven cents.

### No reason...

This, of course, was considered unacceptable by the workers. They could see no reason why one of the richest of all Canadian Shipyards would pay less than its less important competitors. They had in mind a ruling of the War Labor Board granting 5 cents more an hour to the shipyard workers of Montreal for the only reason that they were situated in a city with a higher cost of living.

Could we accept such a difference in pay when Halifax employers are trying to impose a reduction of their employees wages on the ground that salaries are too low in our province and that all contracts are being granted to Quebec shipyards?

### They can pay

At no time has the company pretended that it could not meet the expenses of the increases we ask for. Such a pretention would have been ridiculous since an important part of its contracts are government contracts, operated on a "cost plus" basis.

On all points the Company's attitude has been one of contempt and systematic refusal. It would not recognise past seniority, for instance, a clause one can find in hundreds of labor agreements everywhere. They refused the check off, which is Union security

in its mildest form. They would not even include in the agreement bonuses that they are already paying.

### Seven months

These are some of the reasons for the strike. There are still many others. But I think I have said enough to help you understand the action of the workers. These people have been waiting for nearly seven months. Every possible means has been taken to avoid the strike. But after the failure of Chief Conciliator Mr. Myron, whose untiring efforts met with the same systematic refusal from the Company, the workers were obliged to avail themselves

of the only mean left at their disposal: a legal strike.

### Unanimously

I feel quite sure you would have done the same thing.

That is why all the workers of the Canadian Vickers, including the Boiler Room which is affiliated to another union, have joined in the strike. And that is why, with the public's sympathy and support, we feel sure that the victory will be ours.

**SERVICE DE 24 HEURES PAR LA POSTE**

*Achetez et économisez*



au moyen de notre **catalogue** nouvelle édition "automne-hiver"

"MAGASINE" à la maison en feuilletant ce catalogue qui vous offre un vaste choix d'articles à des prix plus bas.

COMMANDES EXPÉDIÉES LE JOUR DE LEUR RÉCEPTION

Nous garantissons l'expédition de votre commande dans les 24 heures qui suivent sa réception au comptoir postal.

**SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS**

VOICI QUELQUES-UNES DES AUBAINES QUI SE TROUVENT DANS NOTRE CATALOGUE



à l'occasion du retour à l'école

Avec chaque achat de \$5.00 ou plus, fait par catalogue, nous donnons un crayon à bille pratique pour l'écolier. Cette offre est valable d'ici à la fin de septembre.



**POPULAIRE VESTON "BLAZER"**  
de belle tréfilée laine et coton, entièrement doublé de satin similisole. Couleurs: bleu, vin.  
Grandeurs: 24 à 28 pouces.  
Ages: 6 à 10 ans.  
Item 1137164. Prix, port payé **7.98**



**QUILT LAINE ET RAYONNE**  
tricot de fantaisie. Encolure, poignets et ceinture en tricot extensible. Bleu, rouge, noir.  
Ages: 8 à 14 ans.  
Item 1427133.  
Chacun, port payé **2.49**



**BASE DE CACHEMIRE**  
pour enfants. Coton et laine. Pieds sans couture. Confortables pour le marche et le jeu.  
Couleur: chamois, 7.7%  
Item 1127422. Le paire **.65**

**PROCUREZ-VOUS** LA DERNIÈRE ÉDITION DE NOTRE CATALOGUE "AUTOMNE-HIVER" SI VOUS NE L'AVEZ PAS DÉJÀ REÇU.

Dupuis Frères Limitée,  
780, rue Brewster,  
MONTREAL

Veuillez m'envoyer, à titre gracieux, votre nouveau catalogue "AUTOMNE-HIVER"

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville ou Village \_\_\_\_\_

Prov. \_\_\_\_\_

Achète bien qui achète au moyen du catalogue Dupuis

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE

RAYMOND DUPUIS, président

LE PLUS GRAND MAGASIN À RAYONS ET COMPTOIR POSTAL DE LANGUE FRANÇAISE AU MONDE

**Quand vous achetez chez nos annonceurs, mentionnez que vous avez lu leurs réclames dans le journal Le Travail.**